

Note de service

DESTINATAIRES : Exploitants de résidences privées pour aînés (RPA)
Ressources intermédiaires SAPA représentées par l'ARHIQ
Ressources de type familial représentées SAPA par le RRRMCQ-SCFP
Représentants des organismes représentatifs ARIHQ
Représentants des associations représentatives RRRMCQ-SCFP
Isabelle Courchesne, conseiller cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA) rive sud, intérim
Jessie Gagnon, conseillère cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA) rive nord, intérim

EXPÉDITEUR : Chantale Paré, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive-Sud

DATE : 14 mai 2022

OBJET : **COVID-19 –Directive ministérielle DGCRMAI-007**

Le MSSS a émis hier la directive en lien avec le port du masque médical par l'utilisateur et autres personnes à l'intérieur des milieux de vie et de soins à partir du 14 mai 2022 (DGCRMAI-007).

Considérant l'évolution de la situation épidémiologique et de la couverture vaccinale au Québec et afin de protéger les usagers, vous trouverez dans cette directive ministérielle les mesures à appliquer en lien avec le port du masque médical à l'intérieur d'un milieu de vie ou de soins.

Voici les principales consignes :

a) Port du masque pour les résidents, personnes proches aidantes, visiteurs, etc. :

Dans les milieux qui ne sont pas en éclosion, le port du masque médical à l'intérieur n'est plus obligatoire pour l'utilisateur/résident dans l'ensemble des milieux visés à partir du 14 mai 2022. De même, la distanciation physique n'est plus requise entre les personnes.

Pour les personnes proches aidantes (PPA), visiteurs bénévoles ou toute autre personne circulant dans les milieux visés, le port du masque n'est plus obligatoire à l'intérieur à partir du 14 mai 2022, sauf s'il y a présence d'une éclosion dans les unités touchées. La distanciation physique n'est plus requise entre les personnes. De même, le port du masque n'est plus requis pour ces milieux dans les espaces extérieurs ouverts se trouvant sur le terrain des milieux visés par l'obligation du port du masque.

Exceptions:

Par contre, pour les personnes proches aidantes, visiteurs bénévoles ou toute autre personne circulant dans les **RI SAPA ou en unités de soins en RPA**, le port du masque demeure obligatoire.

b) Accueil des personnes proches aidantes (PPA) et visiteurs dans les milieux de vie et autres milieux

Le milieu doit sensibiliser les PPA, les visiteurs bénévoles ou toute autre personne, à leur arrivée, afin de s'assurer de l'application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections (port du masque médical si requis, hygiène des mains, hygiène et étiquette respiratoire, etc.), en fonction des directives en vigueur. De plus, aucune personne ne doit se présenter dans un milieu qui accueille des personnes vulnérables s'il présente de la fièvre et des signes ou symptômes d'une infection ou maladie (ex. gastro, rhume, etc.).

c) Port du masque pour le personnel

En ce qui concerne le port du masque pour les travailleurs, c'est la CNESST qui régit cette question. Donc, comme indiqué sur leur site, le port du masque de procédure (ou le N95, selon le contexte) est obligatoire.

https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/masques-minimalement-requis-milieus-de-soins_0.pdf

2- Rappels :

- Les commandes de matériel de protection (EPI) se font à l'adresse : 04epicovidpartenaires@ssss.gouv.qc.ca. Vous recevrez un courriel vous confirmant le moment ainsi que le lieu où récupérer votre commande.
- Il est essentiel de poursuivre les actions afin de prévenir le déconditionnement. Pour ce faire, n'hésitez pas à vous référer aux outils se trouvant sur notre site WEB ou à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/prevenir-deconditionnement-chez-aines-en-contexte-de-pandemie>
- N'oubliez pas de consulter régulièrement notre document questions/réponses que vous retrouvez sur notre site WEB. <https://ciusssmcq.ca/covid-19/rpa-et-ri-rtf-covid-19/>

Nous vous remercions de votre collaboration.